

Questions	Réponses
Est-ce que les documents présentés seront fournis aux participants?	Les documents sont mis à disposition sur le site internet de la MSA du Languedoc à la rubrique "employeur", accompagnement et conseil service des entreprises. Le Replay est également disponible depuis le lien contenu dans l'invitation de l'évènement. Ce lien sera également diffusé sur tweeter
Est-ce qu'Agri Prévoyance est gérée par la MSA?	La MSA est délégataire de gestion pour le recouvrement des cotisations de la prévoyance Agricola et le versement des prestations pour les salariés non cadres. AGRICA reste seul compétent pour l'adhésion des entreprises et transmet à la MSA les informations d'adhésion pour mise à disposition des fiches de paramétrage des logiciels pour la DSN Pour les cadres, la MSA ne gère que les prestations. AGRICA conserve la compétence des adhésions, cotisations et fiches de paramétrage. De plus, en terme de retraite supplémentaire, la MSA n'est pas compétente. Pour plus d'informations et accès aux différents barèmes des accords de prévoyance : masanteprev-agricole.org
Est-ce que les notifications de taux AT individualisés ont été envoyées?	Les notifications des taux individualisés des entreprises concernées ont été transmises première quinzaine de janvier. Ne concerne que les entreprises avec un effectif annuel moyen de 20 salariés techniques.
Quel est le chemin pour accéder au SEL "Visualiser et vérifier mes DSN"?	Une fois connecté sur l'espace privé de l'entreprise, vous devez sélectionner "voir tous mes services" dans la rubrique "DSN/ DPAAE / DTS" puis cliquer sur la fonction "visualiser et vérifier mes DSN". Vous pouvez vous reporter au replay de l'évènement concernant la présentation du service en ligne.
Comment peut-on gérer les taux PAS accolés à la DSN?	La gestion du Prélèvement à la source et la mise à disposition des taux d'imposition relèvent de la compétence de la DGFiP. Pour chaque dépôt de DSN mensuelle la DGFiP met à disposition un Compte rendu Métier sur le tableau de bord DSN de l'entreprise. Vous pouvez ponctuellement avoir recours au service TOPAZE mis à disposition par la DGFiP sur le site net entreprise
Est-ce que la MSA effectue l'adhésion de chaque salarié auprès de la prévoyance Agricola?	La démarche préalable qui incombe à l'entreprise est l'adhésion à un contrat prévoyance auprès d'AGRICA. Par la suite AGRICA informe la MSA de cette adhésion, ce qui permet à la MSA d'assurer ensuite la couverture des salariés. L'entreprise doit également déclarer en DSN l'affiliation du salarié pour chaque branche de la prévoyance dans le bloc 70 du contrat de travail. Ce n'est qu'après cette étape que les salariés sont couverts (exception faite aux dispense de CFS). Attention pour la Complémentaire santé, le salarié est couvert sur la base d'un panier minimum, toutes les options qu'il souhaiterait prendre lui incombe auprès de l'organisme.
Est-ce que les entreprises individuelles viticoles sont assujetties à la taxe d'apprentissage?	Les consignes et la réglementation relatives à la taxe d'apprentissage sont disponibles sur la fiche de consigne 2504 citée dans la présentation et accessible sur le site net entreprise. Un guide est également disponible sur notre site.
Pourquoi mon logiciel de paie me dit que tout est correct dans ma DSN lorsque des anomalies sont mentionnées par le service en ligne?	Le niveau de contrôle de chaque logiciel peut être différent du niveau de contrôle intégré au service en ligne "vérifier et visualiser mes DSN". C'est pourquoi des anomalies peuvent être détectées sur le service en ligne en rapport avec le cahier des charges de la DSN et l'attendu au niveau de la MSA. C'est pourquoi il est essentiel de vérifier chaque mois les signalements et anomalies sur le service en ligne. Le lien avec le paramétrage de votre logiciel DSN est essentiel pour résoudre les anomalies. Un bon paramétrage est l'intérêt de tous et garantit les droits des salariés.
Lorsque je dépose ma DSN sur Net Entreprises, elle est visible sur mon espace privé MSA, est-ce que l'inverse est aussi le cas?	Non ce n'est pas le cas. Il n'y a pas de passerelle entre le service en ligne de net entreprise et le service en ligne suivre et déposer mes DSN du site de la MSA
Une entreprise de moins de 20 salariés est-elle concernée par la déclaration OETH?	Toutes les entreprises sont concernées par la déclaration mensuelle du statut handicapé du salarié (bloc 40) Par contre seules les entreprises dont l'effectif est au moins égal à 20 salariés sont concernées par l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6% des effectifs ou au paiement d'une contribution le cas échéant.
Est-ce que la cotisation de formation professionnelle à 1% est due pour les travailleurs occasionnels?	Oui c'est la cotisation 129 en DSN. A ce stade il convient de distinguer le statut de travailleur occasionnel avec la notion de contrat de travail saisonnier qui lui est bien exonéré de la formation professionnelle CDD à 1%. Un dossier complet est à disposition sur notre site internet.
Est-ce que la cotisation de formation professionnelle à 1% est due pour les saisonniers?	Non. Les contrats de travail saisonniers en CDD sont exclus du champs d'application de la formation professionnelle CDD au taux de 1%
Peut-on déposer un DSN en format "Test" afin de vérifier la présence d'anomalies?	Vous pouvez mais le format "Test" ne permet pas de vérifier votre DSN Vous pouvez néanmoins déposer en format "Réel" en anticipant la date limite de dépôt (afin d'avoir la possibilité de déposer une "annule et remplace" au besoin. Un fichier annule et remplace ne peut être déposé que jusqu'à la veille de la date limite de dépôt des DSN)
Est-ce que la cotisation de formation professionnelle à 1% est obligatoire pour	Les CDD d'insertion sont éligibles à la cotisation de formation professionnelle CDD au taux de 1%. Le décret n° 2018-1233 du 24 décembre 2018 définit les types de CDD ne donnant pas lieu au versement de cette contribution spécifique

les CDD d'insertion?	
Comment la MSA a géré les aides COVID	Ce point a fait l'objet d'un webinaire a votre disposition sur le site MSA du Languedoc
dans le regime general pour le taux bureaux il faut faire une demande à la carsat est ce pareil pour la msa	Non, ce n'est pas le cas en MSA. Le taux bureau est forfaitaire à 1,15% au 1er janvier 2023
Concernant les anomalies DSN, je reçois parfois un mail ""Anomalies à corriger sur vos DSN. Toutefois, je gère plusieurs entités, et je ne sais pas quelle entité est concernée dans le mail, car non précisé. Serait-il possible de préciser le N° siret concerné par l'anomalie dans le corps du mail?	La précision des SIRET sur le mail de notification d'anomalie se heurte à la diffusion d'information dans le cadre de la RGPD. Vous pouvez toutefois demander l'ouverture d'un compte tiers déclarant qui vous donnera accès à la liste des dossiers concernés par l'anomalie pour les DSN déposées par vos soins en tant que déclarant.
La déclaration d'activité pour les Groupements d'employeurs doit elle passer par le guichet unique des entreprises (GUE)?	Non, la déclaration d'activité pour un groupement d'employeur est du ressort des chambres d'agriculture qui conservent le rôle de CFE pour ces structures ainsi que pour les associations, les syndicats.
en tant que tiers déclarant, sera-t-il possible de visualiser sur l'espace msa les montants réglés via les dsn et le solde du compte ? car à ce jour nous n'avons aucune visibilité.	Oui, le service est accessible depuis votre espace tiers déclarant, sous réserve d'avoir procuration de la part de l'entreprise à ce service en ligne.
Comment vous contacter si on voit une anomalie sur le solde global ?	Le centre de contact employeurs est à votre disposition au 04 99 58 30 03.
Je ne trouve pas le compte adhérent j'ai simplement le compte exploitant ou particulier ?	Le service mes paiements en DSN est rattaché à l'exploitation, donc au SIRET de l'entreprise. Si vous êtes en exploitation individuelle, vous devez cliquer sur "changer de dossier pour basculer sur le SIRET"